

ACCOMPAGNER:

Répondre aux besoins du marché du travail

S'appuyant sur une équipe administrative d'une dizaine de personnes et un pool de 130 formateurs, l'OrTra santé-social Genève propose une formation initiale et une formation modulaire au plus près des besoins des employeurs, des employés et des professionnels.



Quatre formations sont dispensées par l'OrTra santé-social Genève: aide en soins et accompagnement (ASA), assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), assistant-e médical-e (AM) et assistant-e socio-éducatif-ve (ASE). Destinées à des adultes en emploi dans les domaines de la santé et du social, elles conduisent à une AFP ou à un CFC. L'OrTra assure également les CIE destinés aux apprentis en formation duale.

Des atouts reconnus par les apprentis comme les professionnels

Les formations modulaires sont ouvertes aux adultes en emploi dans le cadre d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou un parcours de perfectionnement professionnel répondant à leur initiative personnelle ou à la demande des employeurs. Les modules de formation entrent dans le CAF (chèque formation). Par ailleurs, ces formations sont dispensées par des formateurs experts dans leur métier et détenteurs de compétences pédagogiques certifiées. Leur accompagnement favorise la mise en pratique des connaissances abordées. Enfin, les contenus sont sur-mesure dans le cadre des ordonnances fédérales, en accord avec les besoins des professionnels, et l'organisation tripartite de l'association, (employeurs, associations professionnelles et syndicats) en adéquation avec le marché du travail.

Prendre plus d'ampleur

À l'avant-garde de la formation modulaire, l'OrTra santé-social Genève entend poursuivre dans cette voie pour permettre aux apprentis d'aller plus loin, vers des formations de type ES, brevet fédéral et même HES. Elle répondra aussi aux demandes accrues de formation: entre 2014 et 2016,

le nombre d'apprentis avoisine les 340 tandis que le nombre d'inscrits en formation modulaire s'envole de 238 à 413 – un essor qui devrait se stabiliser à terme. Enfin, avec ses partenaires, l'OrTra santé-social Genève s'emploie à rendre les «petites formations» pour adultes disponibles sur le marché compatibles avec le CFC et l'AFP. Un geste fort pour la qualification des Genevois!



Claude Howald

Présidente de l'OrTra santé social Genève

Présidente de l'OrTra latine

info@ortra-ge.ch

www.ortra-ge.ch

LOI D'APPLICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (LALFPR)

Organisations du monde du travail – Missions - Art. 28

Les organisations du monde du travail contribuent à la formation professionnelle, chacune dans son secteur d'activité. Elles ont notamment les tâches suivantes:

- a) Elles collaborent à l'organisation des programmes d'enseignement prévus par les ordonnances fédérales;
- b) Elles participent à l'organisation des cours de formation pour formateurs à la pratique professionnelle. Elles peuvent être appelées par le SFOP à organiser elles-mêmes ces cours;
- c) Elles organisent, en accord avec le SFOP, les cours interentreprises dans le cadre des dispositions légales;
- d) Elles collaborent aux mesures préparatoires;
- e) Elles peuvent offrir des cours d'appui aux apprentis;
- f) Elles veillent à ce qu'il y ait suffisamment de places de formation à la pratique professionnelle et offrent leur aide au placement en apprentissage des jeunes;
- g) Elles participent à la surveillance de la formation à la pratique professionnelle selon les directives du département;
- h) Elles sont chargées de la promotion des différentes voies et filières de formation professionnelle;
- i) Elles participent à la gestion du fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle.